

AR Prefecture

006-210601365-20260320-2026200303-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026



MAIRIE DE SOSPEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU Samedi 20 Mars 2026**

DELIBERATION N°3

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Mr Lorenzi, Maire sortant, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Lorenzi, doyen d'âge, en application des dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de procéder notamment à l'élection du Maire, à la détermination du nombre d'Adjoints et à leur élection, et à la lecture de la Charte de l'Elu Local.

M Brunengo Christophe, élu Maire, a ensuite présidé la séance.

Etaient présents :

M. BRUNENGO	Mme GIRAUD L	M. CHIOFALO
Mme FERRERO	M. CARDON	Mme AVENOSO
M. LORENZI	Mme OUNIS VANPOUCHE	M. GRIMONT THIERRY
Mme GERMANO-ORFAO	M. CAPOZZI	Mme CAMOSSETTO-MUNOZ
M. DETOEUF	Mme CHAVONET	M. GENERO
Mme TANGUY BELMON	M. CHAREF	M. MIMOUNI
M. BOUSSEAU	Mme RAYBAUT	Mme OLIVA
Mme GIRAUD A	M. POGGI	M. PERSICOT
M. BERTON	Mme PASQUETTI	Mme WATTRELOT

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Charef Lucas est désigné comme secrétaire de séance.

Afin de procéder à la constitution d'un bureau, Mme GERMANO-ORFAO Marianne et Mme OLIVA Audrey sont désignées en qualité d'assesseurs.

Sous la présidence de M Christophe BRUNENGO, Maire, le Conseil Municipal a fixé à 8 (huit) le nombre d'Adjoints.

Lecture est faite de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Après avoir laissé un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints et indiqué verbalement, à l'issue de ce délai, le nombre et le

AR Prefecture

006-210601365-20260320-2026200303-DE

Reçu le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

détail des listes déposées, il est procédé à l'élection des Adjoints au scrutin de liste secret à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire, Président, prend la parole.

Après avoir déterminé le nombre des Adjoints, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à leur élection, conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, cet article prévoit que, dans les communes de 3500 habitants et plus, les adjoints. sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Election des Adjoints:

Liste candidate conduite par Monsieur Christophe BRUNENGO :

Après avoir fait procéder au vote à bulletins secrets, le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées): 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls à déduire (article L.66 du Code Electoral): 0
- d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code Electoral): 3
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d): 24
- f) Majorité absolue : 14

A OBTENU :

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste de M. Christophe BRUNENGO	24	Vingt-quatre

En conséquence, ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin, la liste de Monsieur Christophe constituée des Adjoints suivants :

- 1^{er} Adjoint : LORENZI Jean-Mario
- 2^{ème} Adjoint : FERRERO Martine
- 3^{ème} Adjoint : DETOEUF Renaud
- 4^{ème} Adjoint : GERMANO-ORFAO Marianne
- 5^{ème} Adjoint : BOUSSEAU David
- 6^{ème} Adjoint : TANGUY BELMON Joëlle
- 7^{ème} Adjoint : BERTON Gilbert
- 8^{ème} Adjoint : GIRAUD Angélique

AR Prefecture

006-210601365-20260320-2026200303-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

a été proclamée comme constituant la liste des Adjointes au Maire de la Commune de SOSPEL et a été immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. BRUNENGO Christophe



Le secrétaire de séance,
M. CHAREF Lucas



AR Prefecture

006-210601365-20260320-2026200303-DE

Reçu le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

